Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

SÉANCES DU CONSEIL À HUIS CLOS, À DISTANCE ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, qu'en raison de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, les prochaines séances du conseil municipal se tiendront à huis clos, à distance par vidéoconférence, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure est autorisée par l'arrêté ministériel. Nous vous invitons à consulter l'ordre du jour sur notre site internet à partir du jeudi précédent la rencontre.

Après la parution de l'ordre du jour, nous invitons les citoyens à transmettre leurs questions relatives à la séance du conseil par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Comme à l'habitude, le procès-verbal sera publié dans la prochaine édition du journal municipal et le lien de l'enregistrement audio sera indiqué sur le site Internet de la municipalité : http://saintbernarddemichaudville.qc.ca .

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 4e jour du mois de janvier 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

SÉANCES DU CONSEIL À HUIS CLOS, À DISTANCE ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Je soussignée, Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Hyacinthe, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité (http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 4 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4 janvier 2022.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière